



THUS

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
II.	OBJECTIFS DE L'ATELIER, RESULTATS ATTENDUS, CIBLES ET STRUCTURATION	5
2.1	Objectifs de l'atelier	5
2.2	Résultats de l'Atelier	6
2.3	Cibles Concernées par l'atelier	6
2.4	Structure de l'atelier	7
III.	ORGANISATION DE L'ATELIER	8
3.1	Du déroulement de l'atelier	8
3.1.1	De la cérémonie d'ouverture	9
3.1.2	Des communications, discussions et recommandations	9
3.1.3	De la cérémonie de clôture	13
IV	CONCLUSION	13
	Annexe 1 : Tableau relatif au Budget Prévisionnel de l'atelier	14
	Annexe 2 : Liste de Présences	16

AM

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Banque Mondiale a accordé un prêt de 40 millions USD au Gouvernement de la République du Congo afin de l'accompagner dans ses efforts de relever les défis de la gouvernance. Ce prêt, qui couvre la période de 2017 à 2022, soit 5 ans, est destiné à supporter les charges du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP).

Les objectifs de développement du PRISP sont : (i) améliorer la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques et (ii) renforcer la responsabilisation. Ces objectifs seront atteints en soutenant les efforts du gouvernement pour améliorer les recettes non pétrolières, renforcer la gestion des dépenses publiques et la gestion de l'administration publique, adopter le système de budgétisation des programmes et renforcer le mécanisme de reddition de comptes. De ce fait, les activités du PRISP se focalisent autour de trois (3) blocs de réformes à savoir :

- Les réformes des finances publiques à travers la mobilisation des recettes non pétrolières, le renforcement de la gestion de la dépense publique, l'appui à la mise en œuvre de la réforme du système de marchés publics et l'appui aux organes de contrôle ;
- La réforme de l'Etat par l'élaboration d'un plan stratégique, le renforcement des capacités du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat (MFPRE), la modernisation et fiabilisation de la gestion du personnel public et de la solde);
- La réforme sur la redevabilité.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces trois (3) blocs de réformes, le PRISP est structuré en quatre (04) composantes comme suit :

- Composante 1. Renforcement de la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques ;
- Composante 2. Renforcement de la gestion de l'administration publique ;
- Composante 3. Amélioration des capacités des institutions de contrôle ;
- Composante 4. Renforcement de la capacité de mise en œuvre du projet.

Le PRISP qui s'adresse aux bénéficiaires des activités du projet a reçu et a examiné la demande du Comité National de l'ITIE Congo pour organiser, le 02 Mars 2021 à Brazzaville, un atelier national en vue de l'appropriation des recommandations et mesures correctives du rapport de validation de l'ITIE en République du Congo.

Stu

La République du Congo, est engagée dans le processus ITIE depuis 2004. Elle a fourni progressivement des efforts dans la mise en œuvre de la norme ITIE afin de mieux l'intégrer dans son système de gouvernance et de gestion, pour plus de transparence dans le secteur des industries extractives et forestières qui contribue à plus de 85% au budget annuel.

La norme ITIE stipule que : « **les pays conformes ont l'obligation de continuer à respecter les principes et les exigences de l'ITIE afin de conserver leur statut de pays conforme** ». Dans ce cadre, à l'issue de la seconde validation, le Conseil d'Administration International de l'ITIE, par décision 2020-68/BC-295 du 11 septembre 2020 a relevé que la République du Congo a pleinement appliqué six (6) des quinze (15) mesures correctives arrêtées lors de la première validation et disposerait d'un délai de 18 mois avant la troisième validation, pour satisfaire aux neufs (9) mesures correctives restantes.

Le présent rapport rend compte du déroulement de cet atelier qui entre autres présente les préoccupations des participants ainsi que les recommandations retenues lors des communications.

Cet atelier qui a eu pour cibles, les représentants des administrations publiques, les sociétés extractives, les médias, les acteurs de la Société Civile et les collectivités locales, s'est déroulé le 02 Mars 2021 dans la salle de conférences du Rectorat de l'Université Marien NGOUABI.

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER, RESULTATS ATTENDUS, CIBLES ET ORGANISATION

2. 1. Objectifs de l'atelier

L'objectif global de cet atelier est de communiquer aux participants des administrations, aux parlementaires, aux collectivités et au collège de la société civile sur les enjeux de la décision 2020-68/BC-295 du conseil d'administration international de l'ITIE portant sur les neufs (9) mesures correctives entrant dans la troisième phase de validation de la République du Congo et de renforcer la compréhension sur la Norme ITIE. Spécifiquement, cet atelier a porté essentiellement sur les Sous- thèmes ci-après :

1. **L'ITIE et sa mise en œuvre en République du Congo ;**
2. **Le Processus de validation de la Mise en Œuvre de l'ITIE en République ;**
3. **Les mesures correctives de la décision du Conseil d'Administration International de l'ITIE ;**
4. **Le projet de loisir la mise en place du Registre des Bénéficiaires Effectifs ;**
5. **Le rapport de cadrage des Bénéficiaires effectifs fait par le Consultant ?**
6. **L'évolution de la Norme ITIE.**

Pour mener à bien cet atelier, des supports de communication ont été imprimés et distribués aux participants. Ainsi, un rapport final de l'atelier est produit et mis à disposition.

2.2 Résultats de l'atelier

A l'issue de cet atelier, les résultats suivants devraient être obtenus :

- ✓ Sensibiliser sur le processus de la validation et sa nouvelle approche, sur le projet de registre des bénéficiaires effectifs et sur l'évolution de la norme ITIE 2019 ;
- ✓ Aptitude des participants à comprendre les enjeux de la décision 2020-68/BC-295 du conseil d'administration international de l'ITIE sur les mesures correctives ;
- ✓ Mis à la disposition des supports de communication aux participants ;
- ✓ Elaborer le rapport final des travaux de l'atelier.

3. Cibles concernées par l'atelier

Les Cibles concernées par cet atelier étaient constituées des représentants des administrations publiques, des parlementaires, des collectivités, des sociétés extractives et les acteurs de la société civile. Il s'agissait :

- Pour les administrations publiques ;
- Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) ;
- Direction Générale du Trésor (DGT) ;
- Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ;
- Direction des Ressources Naturelles (DRN) ;
- Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) ;
- Direction Générale des Mines (DGM) ;
- Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) ;
- Direction du Fonds Forestier ;
- Direction générale de l'Agence National d'Investigation Financière ;

- Direction générale du portefeuille public ;
- Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) ;
- Le conseiller juridique et administratif du ministre des finances ;
- Comité national de la transparence ;
- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et du Développement local (préfets et sous-préfets) ;
- Le Tribunal du Commerce ;
- La Cour Constitutionnelle ;
- La Commission Nationale de Transparence et de Responsabilité dans la Gestion des Finances Publiques ;
- La Commission Economie et finance du Parlement ;
- La Commission Economie et Finance du Sénat ;
- La Présidence ;
- La Primature.
- Pour les industries extractives et forestières ;
- Les sociétés pétrolières ;
- Les sociétés forestières ;
- Les sociétés minières.
- Pour le collège de la Société Civile ;
- Les Organes de la Société Civile.

4. Structuration de l'atelier :

L'atelier était organisé autour du thème intitulé : « Validation de la République du Congo : 2^{ème} et 3^{ème} validation ». Ce thème était réparti en six (6) sous-thèmes suivants, présentés sous-format Power Point :

Handwritten mark

- L'ITIE et sa mise en œuvre en République du Congo ;
- Le processus de validation de la Mise en Œuvre de l'ITIE en République du Congo ;
- Les mesures correctives de la décision du conseil d'administration international de l'ITIE ;
- Le projet de loi sur la mise en œuvre du registre des bénéficiaires effectifs ;
- Le Rapport de cadrage sur les Bénéficiaires Effectifs réalisé par le Consultant ;
- L'évolution de la norme ITIE.

Ces présentations étaient suivies par des moments d'échanges, des questions- réponses et débats.

A cette occasion, une équipe du Secrétariat Permanent, chargée de l'accueil des participants et de la distribution des supports de communication dudit atelier, a été mise en place.

Les questions de logistique à savoir : la location de la salle, la mise en place des blocs notes, les chemises à sangles, stylos, fixation banderoles et bouffelles d'eau ont été prises en charge par le PRISP. Le PRISP a également sélectionné un traiteur pour assurer les collations et les repas. Toutefois, les autres prestations (élaboration et distribution des invitations, photocopie des documents de travail, le choix du lieu de la tenue de l'atelier) ont été faites par le Secrétariat Permanent de l'ITIE.

L'ensemble des tâches ont été exécutées normalement et les indicateurs ou sources de vérification se trouvent dans le budget prévisionnel joint en annexe du présent rapport. Un tableau des dépenses effectuées contenu dans le rapport financier du PRISP est également annexé au présent rapport.

III. ORGANISATION DE L'ATELIER

3.1 Dérroulement de l'atelier

L'atelier s'est tenu le 02 Mars 2021 et s'est déroulé suivant les phases ci-après :

- La phase d'ouverture marquée par l'allocution du Secrétaire Permanent de l'ITIE suivie d'une photo de famille ;
- La phase des présentations suivies des questions –réponses et débats et ;
- La Phase relative à la cérémonie de clôture.

ATD

3.2 De la cérémonie d'ouverture (ou première phase)

La cérémonie d'ouverture était marquée par le mot de circonstance du Secrétaire Permanent du Comité National de l'ITIE Congo qui dans son intervention a déclaré que l'atelier National de Sensibilisation des Conclusions du Conseil d'Administration International de l'ITIE sur la Seconde validation représente un enjeu majeur parce qu'il est lié au maintien du Statut de la République du Congo.

3.3. Les communications suivies des discussions (ou deuxième phase).

3.1.3.3. Des communications

Les communications étaient articulées autour de six (6) sous-thèmes :

- ✓ L'évolution de la norme ITIE : présenté par **Monsieur Florent Michel OKOKO**, Secrétaire permanent de l'ITIE Congo ;
- ✓ L'ITIE et sa mise en œuvre en République du Congo : enjeux actuels et perspectives, présenté par **Monsieur Lecas ATONDI-MOMONDJO**, membre du secrétariat Permanent de l'ITIE Congo ;
- ✓ Le processus de validation de la Mise en Œuvre de l'ITIE en République du Congo : Nouvelle approche de validation basée sur la norme ITIE 2019, présenté par **Monsieur Perrys MOYIKOLI**, Chef de l'Unité de Gestion Administrative du Secrétariat Permanent de l'ITIE Congo ;
- ✓ Les Mesures Correctives de la décision du Conseil d'Administration International de l'ITIE : présenté par **Monsieur Jean Claude MOUTOU**, Chef de l'Unité Technique Opérationnelle du Secrétariat Permanent de l'ITIE Congo ;
- ✓ Le projet de loi sur la mise en œuvre du Registre des Bénéficiaires Effectifs : présenté par le représentant de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF)
- ✓ Le Rapport de cadrage sur les Bénéficiaires Effectifs : présenté par **Monsieur Abel NGUEGNA**, membre du Secrétariat Permanent de l'ITIE Congo.

Les communications ont été facilitées par **Monsieur Florent Michel OKOKO**.

a) Présentation du sous-thème : Évolution de la norme ITIE

Au cours de cette présentation, l'orateur a exposé sur la nouvelle norme ITIE 2019, adoptée le 16 Juin 2019, à la conférence internationale ITIE de Paris. Cette nouvelle norme, résulte de la norme initiale de 2013, modifiée en 2016 et qui garde l'approche déclarative et volontaire des pays membres.

ATW

Les modifications intervenues dans la norme ITIE 2019 ont eu pour objet de prendre en compte les retours d'expériences des parties prenantes, la clarification de certaines ambiguïtés, le reflet des bonnes pratiques des pays mettant en œuvre l'ITIE et de rendre la mise en œuvre moins pesante en introduisant une certaine flexibilité, d'encourager les pays à renforcer la divulgation des données et à se concentrer sur leurs priorités nationales.

b) Présentation du sous-thème : l'ITIE et sa mise en œuvre en République du Congo.

L'orateur a exposé sur la genèse de l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. En effet, la République du Congo a adhéré à l'ITIE en 2008 et est devenue pays mettant en œuvre l'initiative. Elle a obtenu le statut de conformité en février 2013.

L'orateur a informé les participants sur l'existence de deux structures internationales chargées d'aider les pays membres à la mise en œuvre de l'ITIE. Il s'agit :

- Du Conseil d'Administration International de l'ITIE, et;
- Du Secrétariat International de l'ITIE.

L'orateur a ensuite indiqué qu'il existe une Norme évolutive et modifiable dans laquelle sont fixés les principes et exigences qui encouragent la mise en œuvre de l'initiative dans les pays membres. A ce jour, on parle de la « Norme ITIE 2019 » qui est mise application.

L'orateur a indiqué que pour les besoins de transparence, un « Administrateur Indépendant ou Conciliateur » est choisi par le Comité National de l'ITIE en vue d'effectuer le processus de rapportage ITIE d'une part et un validateur est chargé de l'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo d'autre part. A ce jour, la République du Congo après la première et deuxième validation est soumise à une « Troisième » validation au 22 Juillet 2022.

L'orateur a terminé sa présentation sur la structuration du Comité National de l'ITIE de la République du Congo.

c) Présentation du sous-thème : Le processus de validation de la Mise en Œuvre de l'ITIE en République du Congo « Nouvelle approche de validation basée sur la norme ITIE 2019 ».

L'orateur a fait état des principaux points du processus de validation de la mise en œuvre de l'ITIE. Il s'agit notamment de la procédure de validation, de la fiche d'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE lors de la seconde validation de la République du Congo et de l'introduction de la nouvelle approche du processus de validation de la norme ITIE.

Concernant la procédure de validation, le présentateur a défini la procédure de validation comme étant le mécanisme d'assurance qualité de l'ITIE. Il a ensuite présenté les objectifs de la validation.

Par ailleurs en poursuivant sa présentation il a cité les différentes étapes de la procédure de validation notamment, le rôle du secrétariat International, le Comité national, le calendrier de la validation et la fiche d'évaluation, les résultats globaux et les conséquences de la validation.

Handwritten signature

Concernant la fiche d'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE lors de la seconde validation, l'orateur a donné des explications pour illustrer le système de notation et d'évaluation du niveau de progrès réalisé en rapport avec chaque exigence de la norme ITIE.

S'agissant de l'introduction de la nouvelle approche du processus de validation de la norme ITIE, le présentateur a évoqué la nouvelle procédure de validation. Cette dernière prend effet à compter du 1^{er} avril 2021. L'évaluation globale des pays compte de trois critères que sont « la Transparence », « l'engagement des parties prenantes » et « les résultats et impact ».

L'orateur a ensuite présenté un tableau comparatif des deux modèles de validation pour mettre en exergue les évolutions qui ont été apportées.

d) Présentation du sous-thème : Les Mesures Correctives de la décision du Conseil d'Administration International de l'ITIE .

Le conférencier Secrétaire Permanent jouant le rôle de Modérateur ont axé leurs interventions en rappelant l'évolution du processus de validation de la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 de la République du Congo.

Ils se sont ensuite appesantis sur la décision 2020-68/BC-295 du 11 septembre 2020 du Conseil d'Administration International ITIE, en présentant d'une part les différentes faiblesses relevées dans la mise en œuvre de la Norme ITIE et d'autre part les neuf (9) mesures correctives retenues pour une troisième validation sur la base de la Norme ITIE 2019 prévue au 22 juillet 2022.

Les orateurs ont largement explicités différents points relatifs à la supervision exercée par le Groupe Multipartite, aux licences et contrats, à la participation de l'État, à la collecte de revenus, à l'affectation des revenus, à la contribution socioéconomique, aux dépenses quasi budgétaires et à la rubrique résultats et impact.

e) Présentation du sous-thème : Le projet de loi sur la mise en œuvre du Registre des Bénéficiaires Effectifs.

L'orateur a informé les participants sur l'accord conclu entre la République du Congo et le FMI demandant l'élaboration d'un projet de loi sur le Bénéficiaire Effectif (BE) des entreprises et des autres constructions juridiques.

Ainsi, l'orateur a fait la présentation du projet de loi initié par l'Agent Nationale d'Investigations Financières (ANIF) en indiquant que celui-ci s'est focalisé sur :

- La définition de la notion du BE ;
- Les mécanismes d'identification des BE ;
- Les déclarations; et ;
- La mise en place de registres de publication des données sur les BE.

Il a signifié l'auditoire que ledit projet de loi est en cours d'examen pour approbation par le Parlement.

f) Présentation du sous-thème : Le Rapport de cadrage sur les Bénéficiaires Effectifs.

L'orateur a fait la présentation de l'étude de cadrage réalisée par le consultant choisi par le Congo à cet effet. La norme ITIE, en son point 2.5 fait obligation aux pays mettant en œuvre l'ITIE de tenir un registre public des Bénéficiaires Effectifs (BE) des entreprises qui font une demande de licence ou de contrat pétrolier, gazier ou forestier.

En effet, l'identification des BE des entreprises est devenue une exigence de la norme ITIE depuis le 1^{er} janvier 2020.

Cette exigence vise à lutter entre autres contre la corruption et le blanchiment des capitaux.

L'orateur a signifié que l'étude donne la définition des BE tels qu'adoptée par l'ITIE.

L'orateur a présenté à travers une étude de cas, les différents mécanismes d'identification des bénéficiaires effectifs, notamment le modèle de formulaires de déclaration et la divulgation des données sur les BE. Cette identification n'est pas toujours facile a déduit l'orateur surtout dans des cas complexes.

Enfin, l'orateur a fait constater que le consultant dans son étude fait des observations sur le projet de loi relatif à la propriété réelle proposé par l'ANIF, il souligne par exemple le fait que ce projet ne traite pas de la question sur les Personnes Politiquement Exposées (PPE).

Pour terminer il a souligné la poursuite de la mission du consultant et le renouvellement de son contrat avec le PRISP surtout après adoption de cette note de cadrage par le comité national ITIE Congo.

3.4. Observations et suggestions.

a) Observations :

A l'issue de certaines présentations, les observations diverses ont été formulées par les participants au cours de cet atelier. Elles ont concerné principalement les questions relatives au fonctionnement de l'ITIE qui prennent en compte la gestion des ressources extractives et forestières et la communication faite au public. Il s'agit notamment des faiblesses observées sur la mise en œuvre de la Norme ITIE au Congo et celle de la gouvernance et de la gestion des industries extractives et forestières en République du Congo. La mise en œuvre effective de l'exigence 2.5 sur l'identification des bénéficiaires effectifs des entreprises et les chances de répondre aux échéances de la prochaine validation du Congo en sont une illustration.

b) Suggestions :

Tenant compte des observations ainsi faites, il est important de suggérer à la République du Congo, la mise en œuvre effective de l'ITIE. Elle est tenue de ne ménager aucun effort quant à la préparation effective des alternatives en vue de répondre aux attentes de la des populations pour la troisième validation et ainsi promouvoir le développement du Congo. Focaliser une attention particulière sur les partenaires en vue de lutter contre certains fléaux tels que la corruption, le blanchiment des capitaux et autres qui font obstacles à ce développement.



Le Comité National ITIE Congo doit s'engager à sensibiliser toutes les parties prenantes à prendre part aux activités organisées dans le cadre de sa mission de mise œuvre de l'ITIE.

3.6. Clôture des travaux :

Les travaux ont été clôturés par **Monsieur Florent Michel OKOKO**. Les représentants des différentes entités ont tiré des enseignements fructueux et ont apprécié le niveau des débats.

Toutefois, le taux de participation des entités conviées à cet atelier était faible. Les inquiétudes liées aux délais de transmission des invitations, la crise sanitaire de la Pandémie du Covid-19 et des conditions climatiques pluvieuses ce jour-là ont été des raisons suffisantes pour justifier de ce faible taux de participation.

En conclusion :

L'atelier s'est tenu dans les conditions climatiques pluvieuses et avec la participation des médias les plus représentatifs dans le pays.

On peut dire que les thèmes présentés ont suscité une attention particulière de la part de tous les participants qui ont témoigné de l'intérêt retrouvé dans l'organisation de cet atelier. La logistique mise en place par le Projet des Reformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) au plan matériel et financier a été conforme aux besoins exprimés par l'ITIE et au budget prévisionnel validé par la Banque Mondiale, tout en respectant les mesures sanitaires du protocole du Covid-19.

Le présent rapport est établi en deux (2) copies destinées respectivement au Comité National de l'ITIE, au Projet PRISP pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Brazzaville, le 29 Avril 2021.

Secrétaire Permanent



Florent Michel

BUDGET - Atelier national de sensibilisation des conclusions du conseil d'administration international de l'ITIE sur la seconde validation de la République du Congo

		Brazzaville Mercredi 30 Décembre 2020			
Ordre	Désignation	Unité	Qté	Coût Unitaire	Coût Total
	Prise en charge des participants				1 950 000
1	Frais de transport journalier	Nbre	50	10 000	500 000
2	Pause café (matin)	Nbre	50	7 000	350 000
3	Pause déjeuner (midi)	Nbre	50	18 000	900 000
4	Pause café (après midi)	Nbre	50	4 000	200 000
	Prise en charge des animateurs				748 000
5	DSA pour 2 animateurs de pnr	Nuitée	4	152 000	608 000
6	Billet d'avion	nbre	2	70 000	140 000
	Logistique				200 000
7	Location salle+Sono	nbre	1	200 000	200 000
	Fourniture de bureau et visibilité				412 000
8	Blocs notes	unité	50	1 000	50 000
9	Stylos	Paquet	1	7 000	7 000
10	Reprographie (rames de papier, encre, etc)	forfait	1	200 000	200 000
11	Chemises à sangle	unité	50	2 500	125 000

12	Banderoles	unité	1	30 000	30 000
	Suivi de l'activité par l'UCP PRISP				540 000
13	Collecte d'images (Reportage audio-visuel)	nbre	1	90 000	90 000
14	Prise en charge des organes de presse	forfait	1	150 000	150 000
15	Diffusion des reportages (No Comment)	nbre	2	150 000	300 000
	TOTAUX				3 850 000

FR

ANNEXE 2 : Liste de présences